

Questions au Feuilleton

2. Puisque aucune estimation des dépenses provinciales n'a encore été reçue, il est impossible de donner une estimation du montant de la contribution fédérale.

3. Le gouvernement fédéral n'a eu aucun entretien avec le gouvernement provincial à ce sujet, et aucun entretien de ce genre n'est prévu. Cependant, ces deux gouvernements ont entrepris une étude intensive, répartie sur une période de deux ans, des méthodes pouvant diminuer l'ampleur des inondations dans la région de Montréal. On étudiera plusieurs possibilités dont des changements dans la régularisation du cours supérieur de la rivière Outaouais et du fleuve St-Laurent ainsi que des changements possibles dans la structure des chenaux entourant Montréal.

LA POSTE AÉRIENNE CANADA-GRANDE-BRETAGNE

Question n° 281—M. Herbert:

Le service postal aérien entre le Canada et la Grande-Bretagne accuse-t-il de longs retards et, dans l'affirmative, en a-t-on découvert la cause et des entretiens ont-ils eu lieu entre les responsables des ministères intéressés, en vue d'améliorer le service?

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Les services directs d'Air Canada et de la British Airways transportent le courrier aérien dans les deux directions au moins une fois par jour. Dans les deux pays des sacs de courrier aérien directs sont confectionnés à destination des grandes villes.

PROGRAMME PERSPECTIVES-JEUNESSE—LE SORT DES PROJETS 4H-3684 ET 4H-3936

Question n° 422—M. Herbert:

1. Le projet «Bizareries sur l'île» approuvé par le gouvernement et correspondant au n° 4H-3684 du Programme Perspectives-Jeunesse a-t-il été abandonné par ses promoteurs avant même que les activités ne débutent et, dans l'affirmative, pourquoi?

2. Les représentants du groupe demeureraient-ils sur l'Île Bizard ou avaient-ils quelques connaissances de l'île?

3. Les représentants du groupe ont-ils été employés dans un autre projet de Perspectives-Jeunesse au cours de l'été?

4. Le gouvernement est-il au courant que des étudiants soumettent plus d'une demande à ce programme?

5. Le gouvernement a-t-il également reçu une demande n° 4H-3936 sous le titre «Loisirs du Centenaire»?

6. Les représentants du groupe étaient-ils résidents de l'Île Bizard?

7. Ce projet a-t-il été recommandé, entre autres, par le maire de l'Île Bizard et le député de la circonscription dont l'île fait partie?

8. Les sommes d'argent demandées pour les projets 4H-3936 et 4H-3684 étaient-elles approximativement les mêmes?

9. Le gouvernement a-t-il rejeté pour la seconde fois le projet 4H-3936 après l'abandon du projet 4H-3684 et, dans l'affirmative, pourquoi?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): 1. Oui, les participants ont abandonné le projet 4H-3684 «Bizareries sur l'île» dès son approbation, car les deux projets qu'ils avaient soumis ont été acceptés et ils ont donc décidé de choisir l'autre qui s'intitule «Toutes sortes de couleurs».

2. Les participants n'habitaient pas sur l'île Bizard, mais le projet avait l'appui de M. Pierre Roussin, directeur de l'école Jacques Bizard qui est située sur l'île.

[M. Sharp.]

3. Oui, le projet «Toutes sortes de couleurs».

4. Il arrive que des participants soumettent plus qu'un projet. Dans le cas actuel, les représentants du groupe n'étaient pas les mêmes pour les deux projets, et il était donc impossible lors de la sélection de savoir que les deux projets étaient soumis par le même groupe.

5. Oui.

6. Oui.

7. Oui.

8. Oui.

9. Le projet 4H-3936 n'a été rejeté qu'une seule fois parce qu'il ne satisfaisait pas aux critères et ne respectait pas les lignes directrices de Perspectives-Jeunesse. Il aurait exigé une période de préparation de six semaines, soit le double de la période autorisée. Les activités du projet ne faisaient pas l'objet d'une description trop vague sur la demande pour permettre une évaluation satisfaisante. En outre, les participants ne mentionnaient pas le nombre d'enfants auquel il profiterait et, par conséquent, les Agents de projets étaient dans l'impossibilité de savoir combien de superviseurs pouvaient être employés. Le Programme essaye de maintenir une proportion de quinze enfants par superviseur.

L'EFFECTIF DES CADRES DES CENTRES DE LA MAIN-D'ŒUVRE DU CANADA

Question n° 432—M. Ellis:

Quels étaient a) le nombre de postes, b) le nombre d'employés des catégories SX3, SX2, SX1, PM7, PM6, PM5, PM4, PM3, PM2 et PM1, chargés des Centres de la Main-d'œuvre du Canada au ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, les 1^{er} mai 1967, 1971 et 1974 et quels postes envisage-t-on pourvoir dans ces catégories d'ici la fin de 1974?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): a) Le 1^{er} mai 1967, non disponible; le 1^{er} mai 1971, 4,008; le 1^{er} mai 1974, 4,826; b) le 1^{er} mai 1967, non disponible; le 1^{er} mai 1971 SX3, 1; SX2, 1; SX1, 7; PM7, 10; PM6, 45; PM5, 90; PM4, 234; PM3, 497; PM2, 2637; PM1, 2; le 1^{er} mai 1974, SX3, 1; SX2, 4; SX1, 10; PM7, 25; PM6, 90; PM5, 148; PM4, 348; PM3, 659; PM2, 2,824; PM1, 2; proposés pour la fin de 1974: SX3, 1; SX2, 4; SX1, 7; PM7, 25; PM6, 96; PM5, 150; PM4, 369; PM3, 984; PM2, 3,024; PM1, 215.

LA SURVEILLANCE DES FAITS ET GESTES DES EXILÉS DU FLQ

Question n° 482—M. Cossitt:

1. Le gouvernement est-il au courant des déplacements des exilés du FLQ depuis leur départ de Cuba et, dans l'affirmative, a) quels en sont les détails, b) où croit-on que chacun d'entre eux se trouve en ce moment?

2. Le gouvernement ou quelqu'un en son nom s'est-il renseigné auprès de gouvernements étrangers, d'agences privées ou d'organismes policiers, au sujet de ces exilés depuis leur départ de Cuba et, dans l'affirmative, quand, à qui et quels en sont tous les détails?

3. Le gouvernement a-t-il demandé ou reçu des informations du gouvernement de Cuba concernant les circonstances entourant leur départ de Cuba et, dans l'affirmative, quand et quels en sont tous les détails?

4. Certains de ces exilés ont-ils en leur possession des documents de voyage ou des passeports émis par le Canada depuis leur premier départ du Canada et, dans l'affirmative, quand, où, par qui et à qui ces documents ont-ils été délivrés?